

# FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

## INVESTIR DANS LE CORPS PROFESSORAL

PREMIER DOCUMENT DE SYNTHÈSE DÉCOULANT DES TRAVAUX DU  
COMITÉ SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

RÉDIGÉ PAR NATHALIE DYKE, Ph.D

EN COLLABORATION AVEC MICHEL UMBRIACO ET CÉCILE SABOURIN

AVRIL 2008

## PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE

Premier rapport synthèse découlant des travaux du Comité sur le financement des universités de la FQPPU, *Investir dans le corps professoral* appelle à une réorientation des priorités budgétaires des universités québécoises en faveur de l'embauche de professeures et professeurs. Il met l'accent sur trois constats principaux.

- La dérive gestionnaire qui se traduit par une augmentation de la part relative de la masse salariale des universités dédiée au personnel de direction et de gérance;
- La préférence accordée à certains secteurs lors des réinvestissements de 2006 et 2008 et les conséquences sur les budgets des universités;
- La concurrence accrue entre les établissements universitaires dans le contexte où la seule issue possible pour accroître leurs budgets de fonctionnement de base est la « course aux clientèles » qui s'inscrivent dans les secteurs les plus « rentables ».

Au courant de l'année, le Comité sur le financement produira d'autres documents portant notamment sur le financement de la recherche et les investissements immobiliers.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Cécile Sabourin**  
Présidente de la FQPPU

## INTRODUCTION

Depuis les coupures budgétaires massives du gouvernement fédéral en 1993-1994 dans les transferts fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire, le milieu universitaire au Québec ne cesse de décrier la situation de sous-financement chronique dans lequel il se trouve pour subvenir aux dépenses de fonctionnement de base de ses activités.

Au début des années 2000, à la suite de pressions incessantes de toutes parts, un réinvestissement a été amorcé par les deux paliers gouvernementaux. Le budget de fonctionnement global des universités est passé de 2,4 milliards de dollars en 1997 à 4,1 milliards en 2005, soit une hausse de 71 %. Bien que ces efforts aient été salués, il manque encore d'importantes ressources, notamment au sein du corps professoral, pour que les universités puissent répondre adéquatement aux besoins de formation et d'encadrement d'une population étudiante qui n'a cessé de croître depuis les 15 dernières années.

Or, l'un des problèmes qui perdurent depuis le développement des universités québécoises et l'inscription massive de cohortes d'étudiant-e-s à la fin des années 1960 porte sur la difficulté d'avoir un portrait descriptif complet du financement des universités. Il n'existe aucune base de données complète qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble, à la fois transversale et longitudinale, du financement des universités au Québec. Cette situation fait en sorte qu'il est difficile d'évaluer si le financement est équitablement réparti entre les établissements et si les décisions gouvernementales répondent aux besoins réels à partir d'une perspective de développement global, durable et équitable des universités québécoises.

Devant ce problème récurrent, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a mis sur pied, en 2006, un Comité sur le financement qui a travaillé pendant près de deux ans à la compilation et à l'analyse des données financières des universités et des effectifs étudiants et professoraux. Ces données provenaient de la Commission de l'éducation (comparution des

universités en janvier et février 2007), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Seuls des travaux approfondis sur les données budgétaires des universités étaient susceptibles de fournir une compréhension réelle du financement.

Des constats alarmants ont pu être dégagés de l'état des lieux réalisé par le Comité sur le financement dont le premier rapport marque un point tournant dans l'analyse du financement des universités au Québec. Le présent document de synthèse a été rédigé afin de rendre publics ces premiers constats. Bien que les travaux du Comité sur le financement en soient à leur début, et que l'analyse des données ne soit pas terminée, ce document de synthèse relève les principales disparités créées par la politique de financement du gouvernement provincial et par les administrations universitaires. Il souligne aussi avec force la position de la FQPPU : sans un investissement majeur dans le corps professoral, la situation actuelle du financement des universités porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé dans les universités au Québec et empêche les institutions universitaires de bien remplir leur mission.

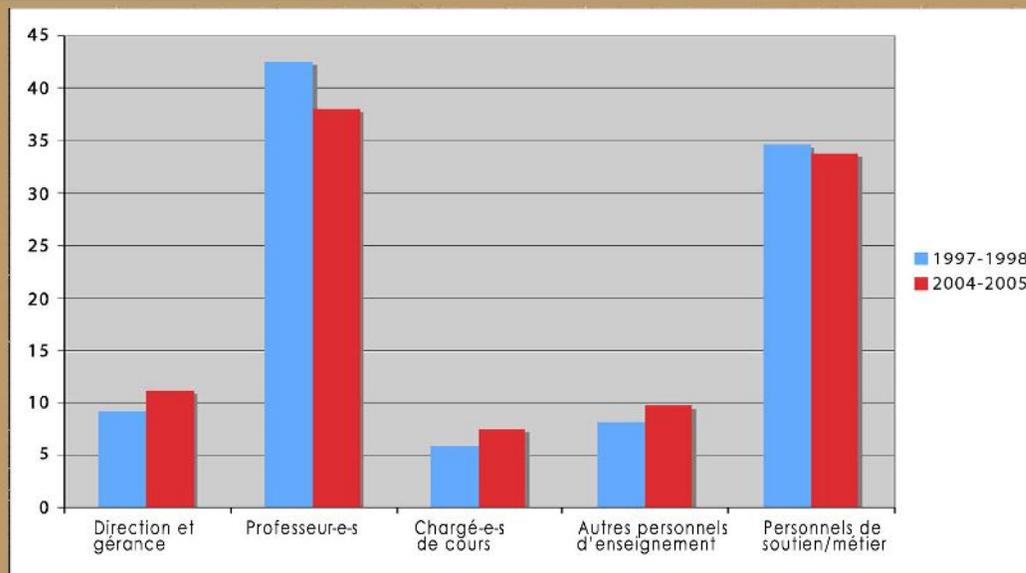
## 1

### DÉRIVE GESTIONNAIRE AU DÉTRIMENT DU CORPS PROFESSORAL

Toutes les universités québécoises ont vu leur budget de fonctionnement augmenter substantiellement entre 1997 et 2004. Or, plutôt que de réinvestir massivement dans le corps professoral, les universités ont choisi ou ont été forcées, afin de remplir les mandats qui leur ont été confiés, d'augmenter leurs activités de gestion. La masse salariale du personnel de direction et de gérance a augmenté de 83,2 % entre 1997 et 2004, tandis que celle des professeur-e-s a connu une augmentation de 34,6 % sur la même période, soit à peine un peu plus que l'augmentation du coût de la vie pour ces derniers.

Tel que l'illustre le graphique 1, si l'on compare la part relative des différentes masses salariales, celle des professeur-e-s est la seule à avoir baissé de façon importante entre 1997 et 2004 (-4,4 %), alors que celle du personnel de direction et de gérance a connu une hausse de 2 % pour la même période, soit une somme de 43,2 millions de dollars. La part de la masse salariale des chargé-e-s de cours et des autres personnels d'enseignement a aussi augmenté respectivement de 1,63 % et 1,6 %. Celle des personnels de soutien et de métier a connu une légère diminution de 0,9 %.

**GRAPHIQUE 1 -  
ÉVOLUTION DE LA PART  
RELATIVE DES DIFFÉRENTES  
MASSES SALARIALES DES  
UNIVERSITÉS DE 1997-  
1998 À 2004-2005**



Cette affectation des nouveaux investissements s'est déroulée dans un contexte où, pourtant, le taux de fréquentation universitaire a augmenté de 22 %<sup>1</sup> entre 1997-1998 et 2004-2005. Par ailleurs, de plus en plus d'étudiant-e-s fréquentent l'université à temps plein plutôt qu'à temps partiel. Aux trois cycles universitaires, le nombre d'étudiant-e-s à temps plein a augmenté de près de 28 %, alors que le nombre d'étudiant-e-s à temps partiel a diminué de 8 %. C'est aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles que le nombre d'étudiant-e-s a augmenté le plus : une hausse de 28 %, dont 41 % à temps plein et 9 % à temps partiel.

<sup>1</sup> Les pourcentages des effectifs étudiants sont présentés en fonction de l'effectif étudiant équivalent au temps plein (EEETP); l'EEETP sert de norme au calcul de la subvention de base des établissements universitaires.

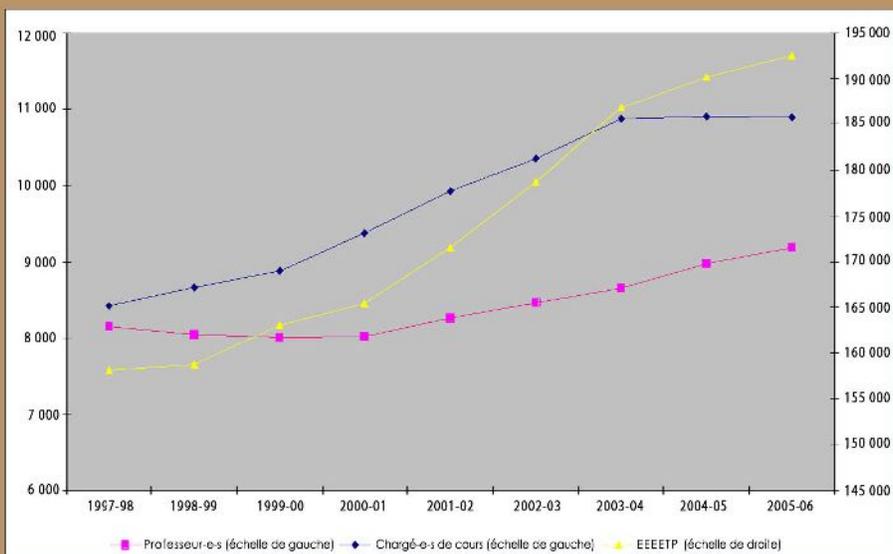
Cette hausse des inscriptions fait en sorte que le ratio étudiant-e-s/professeur-e dans les universités québécoises est désormais de 21, alors que, selon les normes généralement retenues au Canada<sup>2</sup>, il ne devrait pas dépasser 18,5 pour assurer un enseignement de qualité. Certaines universités, comme l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Université Concordia, dépassent de loin cette norme : 27,3 et 26,5 respectivement.

Le nombre de cours offerts dans les universités au Québec a aussi augmenté de 10 % entre 2000 et 2005. Pour l'ensemble des universités québécoises, le nombre total de cours offerts par les professeur-e-s a progressé de près de 9 %, tandis que le nombre de cours dispensés par les chargé-e-s de cours a progressé de près de 15 % pendant la même période. À cet égard, d'importantes disparités s'observent entre les établissements. Dans certaines universités, plus de 60 % des cours au premier cycle sont dispensés par des chargé-e-s de cours.

Ainsi, les universités se retrouvent avec un nombre plus important d'étudiant-e-s dont un pourcentage significatif est inscrit aux études supérieures – ce qui exige un encadrement plus soutenu de la part des professeur-e-s –, davantage de cours à dispenser et moins de professeur-e-s pour assumer le travail. Tel que l'illustre le graphique 2, la croissance du nombre de professeur-e-s est constamment inférieure à la croissance plus accentuée des étudiant-e-s et des chargé-e-s de cours entre 1997 et 2005.

## GRAPHIQUE 2 -

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION  
DU NOMBRE DE PROFESSEUR-E-S,  
DE CHARGÉ-E-S DE COURS ET  
D'ÉÉETP DANS LES UNIVERSITÉS  
QUÉBÉCOISES, DE 1997 À 2005



2. Dans un document de janvier 2004, *De la pénurie de professeurs d'université au Québec*, la CREPUQ établissait les besoins relatifs aux effectifs professoraux sur la base du ratio étudiant-e-s/professeur-e de 18,5. La norme canadienne était alors 18.

Bien que la reprise des embauches au début des années 2000 ait permis, douze ans plus tard, de rejoindre et de dépasser légèrement le nombre de professeur-e-s réguliers en 1994 – l’année à partir de laquelle les coupures budgétaires massives en enseignement supérieur ont déplumé le corps professoral de 11,5 % de ses effectifs, en l’occurrence quelque 1000 postes –, les professeur-e-s ont aujourd’hui une tâche beaucoup plus lourde. L’augmentation de 3 % des effectifs au sein du corps professoral entre 1995 et 2005 est nettement insuffisante pour combler les besoins d’enseignement. Des effets perniciose se répercutent sur la gouvernance des universités puisque l’insuffisance du nombre de professeur-e-s nuit à la collégialité, c’est-à-dire à leur engagement dans la gestion académique.

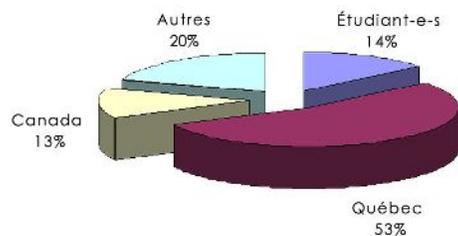
Selon la FQPPU, devant l’emphase accordée au personnel administratif et de gérance, la situation actuelle révèle une forme de dérive gestionnaire au sein du milieu universitaire. Au chapitre du recrutement professoral, le rattrapage partiel s’est déroulé sans égard à l’augmentation concomitante de l’effectif étudiant, ni au développement sans précédent des activités de recherche. Cette dérive s’observe également par les pressions faites auprès des professeur-e-s en quête constante de financement au sein de méga structures de recherche qui exigent plusieurs heures à consacrer à la gestion des équipes et des projets de recherche. L’alourdissement des tâches des professeur-e-s, amplement documenté, conduit les professeur-e-s à travailler en moyenne 50 heures par semaine.

Au Québec, le mode de financement des universités repose en grande partie sur les subventions gouvernementales. En raison de la taille de sa population et de sa dispersion géographique, il serait illusoire de penser qu’un modèle d’autonomie complète dans lequel chaque université serait responsable de s’auto-financer pourrait être appliqué. En 2004, 53 % du budget de fonctionnement des universités provenait du gouvernement provincial, 14 % des étudiant-e-s (droits de scolarité et frais afférents), 13 % du gouvernement fédéral et 20 % d’autres sources (dons, legs, revenus de placement, etc.). Tout permet de croire que la situation est équivalente aujourd’hui.

2

**SECTEURS  
FAVORISÉS:  
DES CHOIX  
POLITIQUES**

Graphique 3 - PROVENANCE RELATIVE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN 2004-2005, MONTANT GLOBAL DE 4 078 402 157 \$



Il faut noter que le financement en provenance du Québec inclut un apport du gouvernement canadien par les programmes de péréquation et de transfert pour l'enseignement postsecondaire. Cette part du financement fédéral se situe généralement entre 20 % et 35 %, d'où l'importance des négociations avec le gouvernement fédéral. Or, le gouvernement provincial n'est pas contraint d'utiliser les transferts fédéraux pour le financement des universités. Il détermine lui-même ce qu'il décide de faire de ces sommes.

À l'intérieur de ce modèle de financement, la façon d'attribuer les ressources aux différents établissements a passablement évolué depuis les années 1970. À partir de la méthode dite « historique » de financement fondée sur une subvention d'équilibre budgétaire établie en 1969-1970, le ministère de l'Éducation a longtemps ajusté le montant de la subvention aux différents établissements en tenant compte de l'inflation, du gel des droits de scolarité et du nombre d'étudiant-e-s à temps plein fréquentant l'établissement. Une norme – l'Effectif étudiant équivalent au temps plein (EEETP) – a été établie afin de convertir les effectifs à temps partiel en équivalents à temps plein.

Cette formule de financement a été contestée plusieurs fois et s'est complexifiée à la suite de négociations incessantes entre les administrations universitaires et le ministère de l'Éducation. Le réseau des établissements de l'Université du Québec a longtemps soutenu que sa subvention était insuffisante puisque ses constituantes régionales étaient en pleine émergence comparativement à de plus anciens établissements.

Des situations d'iniquité prévalaient aussi entre les secteurs disciplinaires dont les coûts de formation sont, de façon générale, plus élevés notamment ceux qui exigent des laboratoires, des équipements de travail ou une formation pratique.

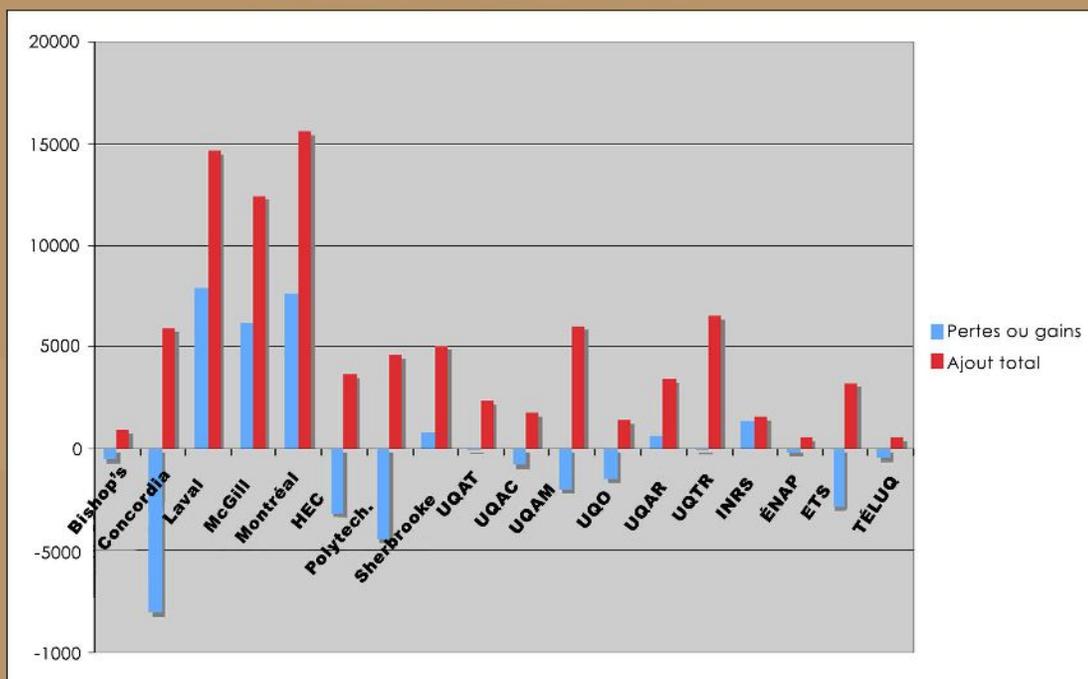
Avec les années, la méthode de financement historique, incluant une importante liste de cas particuliers, s'est raffinée et s'est traduite par une grille de financement qui tenait compte des coûts de formation établis pour 11 secteurs disciplinaires et qui s'appliqua seulement pour les nouvelles inscriptions d'étudiant-e-s. Par la suite cette grille a servi à la répartition de l'ensemble de financement lié aux effectifs étudiants. En 2000, à la suite de l'adoption par le gouvernement québécois de la politique de financement des universités, des travaux ont permis l'adoption d'une nouvelle grille incluant une bonne partie des cas particuliers et reposant sur l'observation des coûts réels de formation en 2002-2003. Cette nouvelle grille a été implantée à la fin de 2006 à l'occasion d'un réinvestissement significatif en enseignement supérieur.

En 2006, le ministère de l'Éducation a mis en application sa grille de financement pour finalement établir 23 familles disciplinaires en tenant mieux compte des coûts réels de formation à chacun des cycles d'études. Or, des exceptions ont été introduites pour accroître le réinvestissement dans les secteurs de la santé et de la médecine. Les universités en région (qui ont un bassin inférieur d'étudiant-e-s) et les universités à une seule discipline (HEC, Polytechnique, ÉNAP, etc.) reçoivent aussi une compensation afin de réduire les iniquités compte tenu de leur spécificité. Il va de soi que cette nouvelle répartition a été bien reçue par les universités en région et les universités qui ont des facultés de médecine. Des mesures non récurrentes de péréquation ont aussi été intégrées à la formule afin d'atténuer les pertes ou les gains trop élevés associés au passage d'une grille à l'autre.

Or, l'analyse détaillée de cette formule de répartition de la subvention du MELS à l'intention des universités et de son impact réel révèle que, malgré l'établissement de balises plus équitables et convenues entre l'ensemble des partenaires, la répartition des sommes publiques destinées à l'enseignement supérieur soutient seulement certains besoins et certaines priorités. Elle pénalise aussi plusieurs secteurs et établissements qui ne correspondent pas aux priorités stratégiques et économiques du gouvernement.

Tel que l'illustre le graphique 4, dont l'échelle est en millions de dollars, certaines universités ont considérablement perdu à la suite de l'application en 2006-2007 de la nouvelle grille et, malgré les divers ajustements apportés, – dont certains sont non récurrents, les gains obtenus n'équivalent pas à ceux des universités qui ont une faculté de médecine ou celles qui sont en région.

Graphique 4 - PERTES ET GAINS FINANCIERS DES UNIVERSITÉS À LA SUITE DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE GRILLE ET AJOUT TOTAL À LA SUITE DE MESURES DE COMPENSATION



Pour compenser une seconde fois les « établissements perdants », le gouvernement a annoncé qu'il réinvestirait en 2008-2009 dans les secteurs du génie et de l'administration. Par conséquent, les HEC Montréal et l'École Polytechnique devraient pouvoir bénéficier d'un réinvestissement. Malgré tout, il reste encore des pertes considérables associées à la nouvelle grille de financement. À titre d'exemples, l'Université Concordia et l'UQAM sont les deux universités les plus pénalisées par l'application de cette nouvelle grille de financement.

Des disparités importantes s'observent aussi entre les constituantes du réseau de l'Université du Québec. Par exemple, l'ajout total de 1,4 million de dollars reçu par l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ne compense pas pour la perte de 1,5 million de dollars liée à l'application de la nouvelle grille. De plus, même si les

EETP de l'UQO (3 510) dépassent ceux de l'UQAR (3 405), cette dernière a obtenu 59 % de subventions de plus que sa vis-à-vis, principalement en raison de la pondération accordée à certains secteurs disciplinaires considérés plus lourds et plus coûteux offerts à Rimouski et non en Outaouais.

Le fait d'augmenter le montant de la subvention gouvernementale aux établissements qui offrent une formation en médecine se justifierait par la demande de hausser les quotas d'étudiant-e-s dans cette discipline afin de former davantage de médecins pour le Québec. En revanche, le choix de privilégier le génie et l'administration s'appuie sur une vision politique des besoins du Québec. En réalité, cette orientation politique – voire idéologique – est axée sur la contribution attendue des universités au développement économique et une perspective de rendement à court terme pour des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs considérés à haut potentiel d'innovation. Dans le contexte actuel, le choix de réinvestir dans ces secteurs disciplinaires privilégiés ne peut être fondé sur aucune autre véritable considération compte tenu, au départ, de l'absence de données complètes sur le financement des universités qui permettraient au gouvernement de prendre des décisions éclairées. Ainsi, le même scénario se répète depuis le début des années 1970: des choix politiques sont à la base du financement des universités au Québec, plutôt qu'une analyse fine des besoins de financement réels en éducation postsecondaire dans une perspective de développement global et durable des institutions universitaires et des secteurs disciplinaires. Rappelons également que le développement du réseau universitaire québécois doit répondre de manière équitable aux besoins d'accessibilité à l'enseignement supérieur pour les Québécoises et Québécois qui ont les capacités et la volonté de poursuivre leurs études.

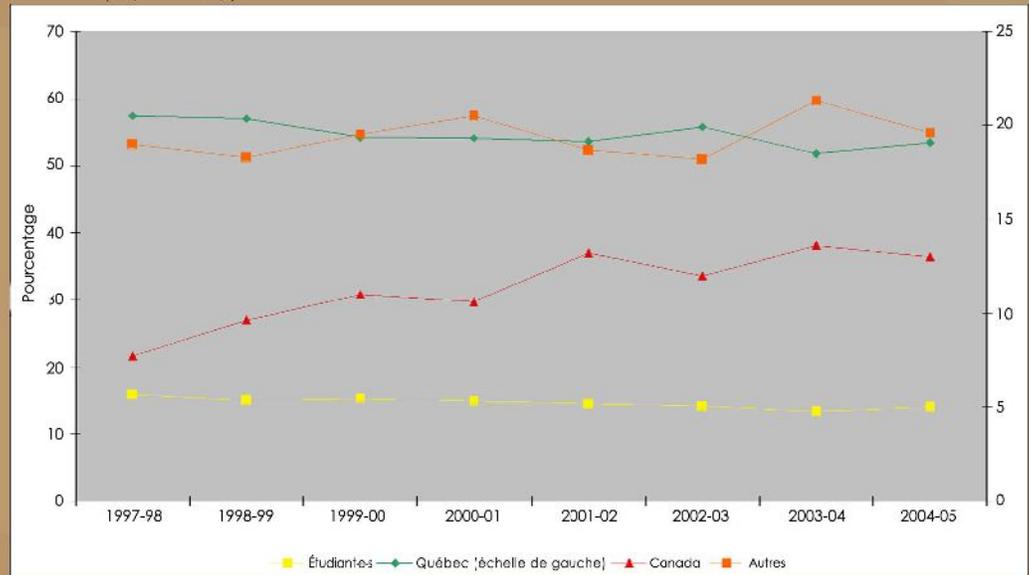
Alors que d'importantes organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, ont exprimé à plusieurs reprises au cours des dernières années à quel point les grandes problématiques auxquelles la plupart des sociétés industrialisées sont, et vont continuer d'être, confrontées sont d'ordre social, il serait judicieux d'investir aussi dans les secteurs disciplinaires des sciences humaines et sociales afin de former des citoyens en mesure d'appréhender ces grandes problématiques. Ces sciences, considérées comme moins prioritaires, constituent pourtant des disciplines clés en ce qui concerne la recherche de solutions durables aux problèmes sociétaux actuels.

### 3

## CONCURRENCE ACCURUE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Entre 1997 et 2004, même s'il y a eu un réinvestissement dans le budget de fonctionnement des universités, la part de nouveaux revenus en provenance du gouvernement provincial a globalement diminué (-4 %) comparativement à celle en provenance du gouvernement fédéral, des étudiant-e-s et des autres sources de revenus. Tel que l'illustre le graphique 5, la part du financement en provenance du fédéral a connu la plus forte hausse (5,3 %) comparativement aux autres fonds. Celle des étudiant-e-s a baissé de près de 2 %, tandis que la part des autres revenus a passablement fluctué pour finalement connaître une légère hausse de 0,6 % pendant la même période.

Graphique 5 - PROVENANCE RELATIVE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, DE 1997 À 2004 (EN POURCENTAGE)



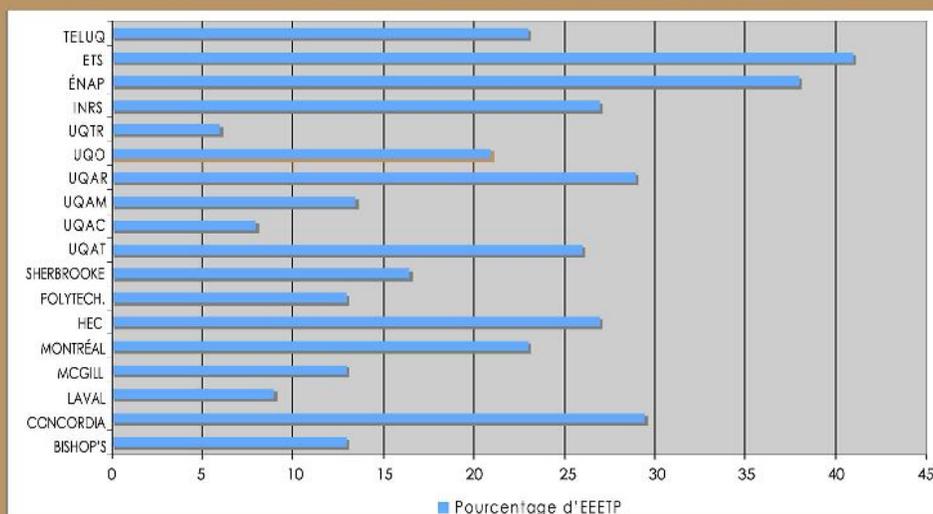
La hausse de la part relative du gouvernement fédéral dans le financement des universités s'explique non seulement par les subventions de recherche, mais aussi parce qu'il a fait appel aux universités pour participer à la mise en œuvre de sa *Stratégie de l'innovation*, notamment par l'entremise du *Programme des chaires de recherche du Canada* et de la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI). Ces fonds ont permis au gouvernement de cibler les investissements publics de recherche, d'orienter les plans stratégiques des universités et des domaines de recherche, privilégiant les secteurs de la santé, des sciences et du génie. À cet égard, les programmes

gouvernementaux favorisant l'essor de la recherche ont connu un certain succès et ont permis aux universités d'accéder à des fonds additionnels sous forme de subventions, de contrats et de commandes de recherche. Toutefois, une très large part de ces revenus supplémentaires étaient liés à des activités de recherche ciblées et contribuèrent peu à alléger les dépenses de fonctionnement des établissements et à réduire la dette ou le déficit accumulé. Autrement dit, la recherche profite de nouveaux fonds tandis que les institutions universitaires, en particulier pour ce qui est de leur fonction d'enseignement, crient famine en ce qui concerne leur subvention de fonctionnement.

En réalité, le sous-financement chronique a graduellement forcé les universités québécoises à chercher de nouvelles sources de revenus. Malgré l'application de la nouvelle grille de financement qui permet de corriger des situations d'iniquité dénoncées pendant plusieurs années, un problème de fond persiste : le principal facteur qui peut influencer réellement le montant de la subvention gouvernementale de fonctionnement continue d'être le nombre d'étudiant-e-s à temps plein fréquentant un établissement combiné à un taux d'inscription élevé dans des secteurs disciplinaires considérés coûteux. Cette situation a donné lieu, au fil des ans, à une course effrénée aux « clientèles » et à une compétition accrue entre les établissements qui vont à l'encontre d'une perspective de développement global, durable et équitable des institutions universitaires au Québec. Afin de hausser leurs effectifs étudiants, les universités ont commencé à créer des campus secondaires à l'extérieur de leur rayonnement géographique immédiat et à revoir leurs programmes.

Au total, entre les années 1997 et 2005, les universités québécoises ont accueilli 34 515 EETP de plus, soit une augmentation de 18 %. Les variations d'une année à l'autre sont relativement faibles et tournent autour de 2 % en moyenne. Or, les variations entre les établissements sont nettement plus importantes. Bien que de nombreux facteurs influencent le choix d'un lieu d'études universitaires, il reste que certaines universités ont réussi mieux que d'autres à attirer une plus grande population étudiante depuis le milieu des années 1990. Toutes proportions gardées, l'ETS, l'ÉNAP, l'Université Concordia et l'UQAR ont connu des taux de croissance de l'EEETP qui varient de 29 % à 41 %. En revanche, l'UQTR, l'UQAC et l'Université Laval s'en sont moins bien tirées.

Graphique 6 - POURCENTAGE DE CROISSANCE DE L'EEETP DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, DE 1997 À 2005

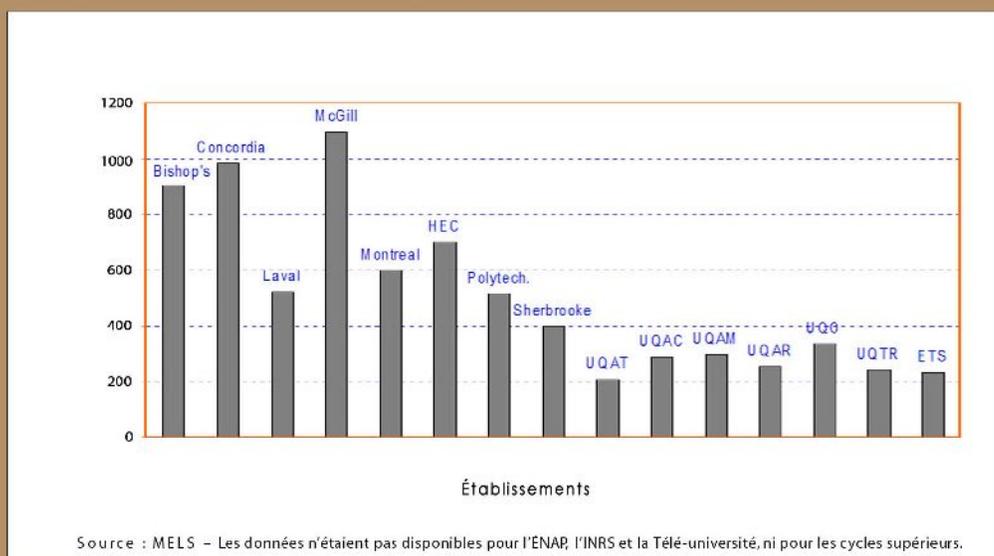


La concurrence s'observe également entre les établissements dans leur tentative respective d'obtenir des revenus en provenance de sources autres que gouvernementales (legs, dons, octrois non gouvernementaux, revenus de placement, etc.). Les données sur le financement des universités révèlent une disparité importante entre les établissements quant à la part relative des revenus provenant d'autres sources. Selon la capacité de chacun des établissements à trouver d'autres sources de revenus, cette part peut varier de 4 % à 41 % selon les établissements et selon les années. Or, cette quête de nouveaux revenus est constante et, depuis 1997, certaines universités s'en sont aussi tirées mieux que d'autres à cet égard. Ainsi l'Université de Sherbrooke a réussi à augmenter de près de 9 % la part de ses autres revenus. Ensuite, l'Université de Montréal et l'École de technologie supérieure ont augmenté aussi de près de 4 % leurs revenus en provenance d'autres sources.

Comme moyen de palier le sous-financement, les universités se sont également tournées vers les étudiant-e-s et leur ont imposé des « frais afférents ». Ces frais institutionnels obligatoires incluent divers services non académiques comme les services aux étudiant-e-s, les frais technologiques, les contributions à la vie étudiante et divers autres frais. Des disparités sont tellement importantes entre les établissements que ces frais peuvent doubler d'un endroit à l'autre. Devant cette situation d'iniquité, le ministère de l'Éducation a décidé en février 2008 d'encadrer la hausse excessive des frais afférents qui peuvent aller de 300 \$ à plus de 1400 \$ par année, par étudiant-e, selon les établissements.

Depuis les coupures budgétaires de 1993-1994, ces frais ont connu une hausse sans précédent. Selon les données diffusées par le MELS, les frais afférents moyens des étudiant-e-s de premier cycle, comprenant les frais institutionnels obligatoires et ceux des associations étudiantes, s'établissaient à 656 \$ en 2006-2007. Tel que l'illustre le graphique 7, les universités affichant les frais les plus élevés étaient l'Université McGill (1098 \$), l'Université Concordia (986 \$) et l'Université Bishop's (906 \$). En comparaison, l'Université de Montréal facturait 600 \$ aux étudiants et l'Université Laval, 521 \$.

GRAPHIQUE 7 – FRAIS AFFÉRENTS IMPOSÉS AUX ÉTUDIANT-E-S, ANNÉE 2006-2007, 1<sup>ER</sup> CYCLE



Cette pratique des administrations universitaires d'imposer des frais afférents aux étudiant-e-s n'est pas unique au Québec. Selon les données diffusées par le MELS, à l'échelle canadienne, Statistique Canada rapporte que les frais obligatoires autres que les droits de scolarité pour les étudiant-e-s de premier cycle s'établissaient en moyenne à (619) \$ en 2006-2007, les dix provinces confondues. On observe les frais les plus élevés en Ontario (729 \$) et à l'Île-du-Prince-Édouard (728 \$); les plus faibles sont au Nouveau-Brunswick (341 \$) et en Saskatchewan (431 \$).

Or, les frais obligatoires devraient servir au financement des services pour les étudiant-e-s. Il s'agit d'une manière d'investir dans leur milieu pour un service supplémentaire. Ces frais n'ont jamais été prévus pour couvrir des dépenses de l'université. Ils sont une conséquence directe du sous-financement provenant du désengagement des deux paliers gouvernementaux.

Un survol rapide des divers modes de financement des universités au Canada et à travers le monde confirme que leurs sources de financement consistent généralement en une combinaison de subventions publiques, de droits de scolarité, de contrats de recherche et de commandites provenant du secteur privé et d'organismes à but non lucratif, de la vente de produits et services et de dons. Bien qu'il convienne de diversifier les sources de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, la FQPPU estime que le financement de recherche ciblé (public ou privé), les droits de scolarité et les autres revenus provenant de sources privées ne peuvent en aucun cas être utilisés par les gouvernements pour justifier une diminution du financement public de base des universités.

## CONCLUSION

Malgré le réinvestissement amorcé ces dernières années en éducation postsecondaire, le sous-financement des institutions universitaires au Québec, affecte encore les établissements et les secteurs disciplinaires. Alors que le milieu universitaire est censé être en plein renouvellement de son corps professoral, les données colligées indiquent plutôt que des sommes importantes sont affectées à des dépenses de fonctionnement de base davantage axées sur la gestion, que des secteurs disciplinaires continuent d'être favorisés et qu'une concurrence s'est accrue entre les universités en raison de la politique de financement des gouvernements.

Devant cet état des lieux, la FQPPU considère que la capacité des universités à poursuivre leur mission et à assurer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche se trouve aujourd'hui sérieusement compromise. Elles ne pourront remplir leur mission sans prendre acte de l'urgence des besoins en matière de recrutement de nouveaux professeur-e-s. Le réinvestissement dans le financement de base des établissements universitaires devrait privilégier le recrutement de nouveaux professeur-e-s en nombre suffisant pour faire face à la croissance des effectifs étudiants et pour rétablir un ratio étudiant-e-/professeur-e- approprié.

À la base, la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire reposent sur un investissement public adéquat et font appel à une vision large de la mission universitaire. En misant autant qu'il le fait sur le développement de l'avantage concurrentiel des universités québécoises et sur les moyens d'accroître leur contribution à l'essor économique du Québec – particulièrement en favorisant certains secteurs disciplinaires, le gouvernement provincial adopte une approche étroitement utilitariste du travail académique. Les universités constituent certes un des moteurs de développement économique, mais elles doivent aussi être le foyer de notre développement social et culturel en même temps qu'un lieu privilégié de l'indispensable approfondissement libre et critique des connaissances.

Face à cette transformation du rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire par les gouvernements, la FQPPU continue d'affirmer vigoureusement que les besoins de l'économie, et même d'une économie fondée sur le savoir, ne peuvent en aucun cas déterminer les priorités des universités. Plutôt, c'est le partage des connaissances, le développement de la fonction critique et l'équilibre de la recherche fondamentale et appliquée qui doivent demeurer au cœur de la mission universitaire et se réaliser par le financement d'un large éventail de programmes et d'activités qui visent à enrichir le patrimoine du Québec aux niveaux académique, culturel, politique et social, sans être astreints à répondre prioritairement aux impératifs immédiats de marché.

Dans cette perspective, il faut développer une société *réellement* fondée sur le savoir, c'est-à-dire qui ait pour objet la culture et le développement de l'esprit critique, et non seulement la formation de « personnel hautement qualifié »; et à cette fin, le gouvernement québécois devra considérer le financement des universités non comme une dépense, mais comme un investissement à long terme. Or, dans le contexte actuel, il n'existe pas de source de revenus sûre pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire au Québec. Chaque année, le gouvernement revoit le calcul du montant versé au fonctionnement de base des universités. Par conséquent, il est crucial que le gouvernement assure aux universités des revenus stables à long terme et non exclusivement fondés sur un calcul annuel des effectifs étudiants dont les inscriptions fluctuent d'une année à l'autre.

La FQPPU considère que le gouvernement aurait intérêt, dans un objectif de cohérence, à ne plus dissocier l'enseignement et la recherche, mais à reconnaître au contraire leur lien indissociable et mettre fin au partage de la responsabilité ministérielle à l'égard de ces deux missions. Présentement sous la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le financement de la recherche universitaire devrait être mieux coordonné, voire réintégré au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande convergence en matière de financement.

De plus, la politique de financement du gouvernement du Québec devrait favoriser l'équité entre les champs disciplinaires, la diversité des programmes d'enseignement et la reconnaissance de l'ensemble des activités de recherche. Or, cette orientation ne peut s'appliquer sans forcer une coopération entre les établissements. La FQPPU considère que la promotion actuelle de la concurrence entre les établissements n'est pas une solution viable. Cette compétition, vouée à l'échec, ne peut que continuer de créer des disparités et des tensions néfastes à une perspective de développement global et durable des universités québécoises.

CE RAPPORT EST UNE INITIATIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU). IL S'APPUIE SUR LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS.

AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU RAPPORT, CE COMITÉ ÉTAIT COMPOSÉ DE :

MICHEL UMBRIACO (Télé-université/Université du Québec à Montréal,  
président du comité)

ANDRÉ BRETON (Université du Québec à Montréal)

LOUISE BRIAND (Université du Québec en Outaouais)

RÉGIS FORTIN (Université du Québec à Rimouski)

CLAUDE GENEST (Université du Québec à Trois-Rivières)

BRENDAN GILLON (Université McGill)

NORMAN INGRAM (Université Concordia)

LUCIE LAMONTAGNE (Université du Québec à Montréal)

CÉCILE SABOURIN (Présidente de la Fédération québécoise des  
professeures et professeurs d'université)

et de

ALAIN GAMELIN (Université du Québec à Trois-Rivières, membre associé)

CHERCHEUR-E-S ASSOCIÉ-E-S :

MARTIN MALTAIS (Université Laval)

MARIO LAVOIE (Télé-université/Université du Québec à Montréal)

MARIE-ÈVE RANDLETT (Institut national de la recherche scientifique)



4446 boulevard Saint-Laurent  
bureau 405  
Montréal QC H2W 1Z5  
Téléphone: 514.843.5953  
Télécopieur: 514.843.6928  
federation@fqppu.org  
[@www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)

Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 2008  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN: 978-2-921002-14-1